



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023**

**OBJET : ENSEIGNEMENT**

28) Ecole maternelle Danielle Casanova  
Fermeture et modification de la sectorisation

**IVRY**  
s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20231019-DEL20231019\_28-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2023  
Date de réception préfecture : 30/10/2023

**ETAT DE PRESENCE POINT 28**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	28
Absents représentés.....	11
Absents excusés.....	9
Absents non excusés. ....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 28**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,  
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,  
M. FAVIER, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. MRAIDI, Conseiller municipal,  
Mme PETER, Conseillère municipale,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## ENSEIGNEMENT

28) Ecole maternelle Danielle Casanova  
Fermeture et modification de la sectorisation

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de l'éducation, notamment son article L.212-7,

vu ses délibérations des 31 janvier 2008, 26 mars 2009 et 7 avril 2016 portant sur les principes d'organisation de la sectorisation scolaire et des dérogations,

vu ses délibérations des 19 mai 2011, 29 avril 2014, 22 mai 2014, 12 février 2015 et 7 avril 2016 donnant un avis favorable aux propositions d'évolution et d'adaptation de la sectorisation scolaire,

considérant la nécessité de modifier les secteurs des écoles Gabriel Péri, Guy Môquet et Albert Einstein compte tenu de la modification de l'affectation des rues de l'école Danielle Casanova, dont la fermeture est projetée, vers l'école Gabriel Péri, et la modification des rues Gabriel Péri et Albert Einstein vers Guy Môquet,

considérant qu'une telle actualisation de la sectorisation concernera dès la rentrée 2024, tous les enfants actuellement scolarisés, quel que soit leur niveau scolaire, ainsi que les nouveaux entrants en maternelle,

vu les changements d'affectation scolaire pour les rues concernées,

vu la carte de la sectorisation scolaire, ci-annexée,

### DELIBERE

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE la fermeture de l'école maternelle Danielle Casanova et l'évolution de la sectorisation scolaire à compter de la rentrée 2024, selon le tableau ci-joint :

Dénomination	Adressage	Secteur actuel maternel et élémentaire	Nouveau secteur maternel et élémentaire
Rue Pasteur		Gabriel Péri / Albert Einstein	Guy Môquet
Rue Pierre Moulié		Gabriel Péri / Albert Einstein	Guy Môquet
Rue Pierre Brossolette		Gabriel Péri / Albert Einstein	Guy Môquet

Rue Gabriel Péri	Du 66-96b et du 55 - 69	<b>Gabriel Péri / Albert Einstein</b>	<b>Guy Môquet</b>
Avenue Danielle Casanova	Du 76 - 86	<b>Gabriel Péri / Albert Einstein</b>	<b>Guy Môquet</b>
Allée des Poètes		<b>Gabriel Péri / Albert Einstein</b>	<b>Guy Môquet</b>

<b>Dénomination</b>	<b>Adressage</b>	<b>Secteur actuel maternel</b>	<b>Nouveau secteur maternel</b>
Rue Marcel Cachin		<b>Danielle Casanova</b>	<b>Gabriel Péri</b>
Avenue Danielle Casanova	Du 140 - 158	<b>Danielle Casanova</b>	<b>Gabriel Péri</b>
Rue du Dr Esquirol		<b>Danielle Casanova</b>	<b>Gabriel Péri</b>
Avenue Georges Gosnat	Du 2-78	<b>Danielle Casanova</b>	<b>Gabriel Péri</b>
Allée du parc		<b>Danielle Casanova</b>	<b>Gabriel Péri</b>
Rue Germaine Tillon		<b>Danielle Casanova</b>	<b>Gabriel Péri</b>
Place Voltaire		<b>Danielle Casanova</b>	<b>Gabriel Péri</b>
Promenée Voltaire		<b>Danielle Casanova</b>	<b>Gabriel Péri</b>

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 30 OCT 2023  
RECÛ EN PREFECTURE  
LE 30 OCT 2023  
PUBLIÉ PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 30 OCT 2023